

## **PLUi Loire-Longué - Révision allégée n°1 - Bilan de la concertation**

### **1. Respect des modalités de concertation**

La délibération de prescription du 6 avril 2023 a défini les modalités de concertation suivantes :

- **MOYENS D'INFORMATION RETENUS POUR TOUTE LA DUREE DE LA CONCERTATION :**
  - Un dossier de concertation présentant les objets du projet de Révision allégée et alimenté au fur et à mesure de l'avancée des études sera mis à disposition du public :
    - À la Communauté d'Agglomération (version papier) et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
    - dans les Mairies du secteur "Loire-Longué" (version papier) et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de ces dernières ;
    - sur le site Internet de la Communauté d'agglomération (<https://www.saumurvaldeloire.fr/>).

Modalités définies	Exécution
Dossier de concertation en version papier au siège de l'Agglomération	Depuis le 7 avril jusqu'à ce jour
Dossier de concertation en version papier dans les Mairies du secteur "Loire-longué"	Depuis le 21 avril jusqu'à ce jour
Dossier de concertation sur le site internet de l'Agglomération	Depuis le 18 avril jusqu'à ce jour

- **MOYENS DE COLLECTE DES OBSERVATIONS RETENUS POUR TOUTE LA DUREE DE LA CONCERTATION :**
  - Observations « papier » : un registre disponible à la Communauté d'Agglomération et dans les mairies du secteur "Loire-Longué" sera associé à la notice de concertation (version papier), permettant au public de faire part de ses observations (observations « papier ») aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté d'agglomération et dans les mairies du secteur "Loire-Longué" ;
  - Il sera également possible de transmettre ses observations par courrier postal à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération au 11 rue Maréchal LECLERC - CS54030 - 49408 Saumur Cedex, avec comme objet de courrier "Concertation - Révision allégée du PLUi Loire-Longué" ;
  - Observations « numériques » : l'adresse mail suivante permettra au public de faire part de ses observations au format numérique : [urbanisme@saumurvaldeloire.fr](mailto:urbanisme@saumurvaldeloire.fr), avec comme objet de mail « Concertation – Révision allégée du PLUi Loire-Longué ».

Modalités définies	Exécution
Registre papier au siège de l'Agglomération	Depuis le 7 avril jusqu'à ce jour
Registre papier dans les Mairies du secteur "Loire-longué"	Depuis le 21 avril jusqu'à ce jour

### **2. Observations du public**

A ce jour, aucune remarque n'a été faite ni sur les registres papiers au siège de l'Agglomération et dans les 9 Mairies du secteur "Loire-Longué", ni par courrier postal, ni par courriel.